

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



DEMANDEUR :

ADRESSE :

Dossier retiré en Mairie le : ____ / ____ / ____

Achat effectué le : ____ / ____ / ____

Dossier réputé complet déposé en Mairie le : ____ / ____ / ____

☐ **AIDE ACCORDÉE**

☐ **AIDE REFUSÉE**

Motif :

Aide versée le : ____ / ____ / ____

Mairie de Saulnes

2 rue de Longwy 54650 Saulnes

Tél : 03 82 24 33 01

Email : contact-mairie@saulnes.fr



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Aide communale

Dans le cadre de la programmation « Saulnes vers la Transition 2030 » et afin de favoriser la mobilité douce, la Commission « Petits gestes pour l'environnement » composée d'élus, d'administrés et d'agents communaux, a proposé d'octroyer une aide financière incitative destinée aux habitants de Saulnes qui souhaitent acquérir un vélo à assistance électrique (VAE).

À partir du 1er Mai 2021, la Commune de Saulnes accorde une aide de 20 % sur l'achat d'un vélo à assistance électrique (aide plafonnée à 200 €) sans condition de ressources.

Le versement de la participation communale se fera par mandat administratif, dans la limite des crédits inscrits annuellement au Budget Principal de la Commune.

Chaque administré éligible ne pourra bénéficier de cette participation qu'une seule fois.

Condition d'octroie

Cette aide à l'achat est soumise aux conditions suivantes :

- être majeur,
- être domicilié à Saulnes,
- retirer un dossier de demande d'aide avant de faire l'achat,
- se préinscrire en Mairie lors du retrait du dossier afin de s'assurer que le Budget alloué n'est pas atteint pour l'année en cours.



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
Formulaire de demande d'attribution d'aide à l'achat d'un VAE

Dans le cadre de la programmation Saulnes vers la Transition 2030, la commune de Saulnes offre une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, à usage personnel, acquis par toute personne domiciliée sur le territoire de la commune.

LE DEMANDEUR

Nom : _____

Prénom : _____

Domicilié(e) _____

N° de téléphone : _____

Saulnes, le : _____

Signature :

Documents à joindre à la présente demande :

1. Copie R/V de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité.
2. Une attestation sur l'honneur du bénéficiaire de la subvention sollicitée certifiant que le vélo à assistance électrique est bien pour son propre usage personnel
3. Une copie de la facture d'achat du vélo électrique à son nom propre,
4. Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique,
5. Un Relevé d'Identité Bancaire.

Le dossier est à retourner à la Mairie de Saulnes, 2 rue de Longwy, 54560 SAULNES.

*Le versement de la prime se fera par mandat administratif, dans la limite des crédits disponibles au budget municipal.
Il est précisé que chaque administré éligible ne pourra bénéficier de la prime qu'une seule fois.*



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
Attestation sur l'honneur pour l'attribution d'aide à l'achat d'un VAE

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Domicilié(e) _____ 54650 SAULNES

Atteste :

- ☐ Être l'utilisateur du vélo à assistance électrique pour lequel je sollicite une aide à l'achat auprès de la Mairie de Saulnes,
- ☐ Ne pas bénéficier de cette subvention à des fins commerciales.

Fait à Saulnes.

Le : ____ / ____ / ____

Signature :

Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention (Aide à l'achat d'un VAE) notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible de sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».